

RAPPORT FINANCIER

FENIE BROSSETTE

2023



Société Fenie Brossette S.A au capital de 143.898.400 dirhams
R.C. Casablanca 865 / IF : 01620962
Dovar Ouled Hadda Rte Mediouna SIDI HAJJAJ OUED HASSAR –
Casablanca
www.feniebrossette.ma Tél. : +212 (0) 5 22 63 91 00 à 07
Fax : +212 (0) 5 22 49 02 27 / 24 91 32

I. Communication financière

I.1 Communiqué : Résultat au 31 décembre 2023

I.2 Présentation de FENIE BROSSETTE

I.3 Gouvernance

II. Rapport de gestion 2023

II.1 Réalisations de Fenie Brossette

II.2 Situation financière

II.3 Difficultés rencontrées

II.4 Filiales et participations

II.5 Perspectives de l'année 2024

II.6 Conventions réglementées

II.7 Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs

II.8 Liste des mandats sociaux des administrateurs

III. Chiffres clés

III.1 Présentation et méthode d'évaluation des comptes

III.2 Résultats économiques et financiers

III.3 Comptes annuels

III.4 Attestation des Commissaires aux Comptes

III.5 Etat des honoraires versés aux contrôleurs de compte

IV. Synthèse du Rapport ESG

V. Liste des communiqués de presse 2023



I. Communication financière

I.1 Communiqué : Résultat au 31 décembre 2023

I.2 Présentation de FENIE BROSSETTE

I.3 Gouvernance



I. Communication financière

I.I Communiqué de presse : Résultat au 31 Décembre 2023

COMMUNICATION FINANCIERE

RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration de Fenie Brossette, réuni le 4 mars 2024 sous la Présidence de Monsieur Jamal BENYAHIA a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2023 et arrêté les comptes au 31 décembre 2023.

Fenie Brossette a réalisé au terme de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 603 M MAD enregistrant ainsi une progression de 6% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est le résultat de l'évolution favorable des activités BTP et Industries ainsi que du Négocio traduisant la continuité de la dynamique commerciale positive enregistrée au niveau de toutes ses activités.

Le résultat d'exploitation a enregistré une progression de 8% soit + 1,2 M MAD et le résultat financier s'est amélioré de +1,9 M MAD. Quant au résultat non courant, il s'établit à -0,03 M MAD en 2023 contre 16,4 M MAD à fin décembre 2022 qui correspondait à une plus-value de cession d'un showroom hors exploitation.

Ainsi, le résultat net social ressort à 11,7 M MAD et le résultat net part du groupe s'établit à 7,2 M MAD au titre de l'exercice 2023.

L'endettement net consolidé se situe à 55 M MAD, en hausse de 8 M MAD par rapport à décembre 2022 en raison d'un besoin en fonds de roulement pour accompagner la croissance de business.

Perspectives

Fenie Brossette se projette avec dynamisme dans le cadre favorable des projets d'infrastructures à l'horizon 2030 ce qui conforte le choix de son plan de développement pour continuer à assurer la croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.



I. Communication financière

I.2 Présentation de FENIE BROSSETTE

□ Présentation

Acteur majeur sur le marché marocain et reconnu du secteur des travaux publics, FENIE BROSSETTE est présent depuis plus de 95 ans au service des grands projets du Royaume.

Entreprise de renom, cotée à la Bourse des valeurs de Casablanca et structurée par une forte culture d'entreprise, FENIE BROSSETTE est spécialisé dans l'importation et la distribution d'équipements, de produits et de services de qualité, adaptés aux sociétés publiques et privées, intervenant principalement dans le domaine du bâtiment, des travaux publics, de l'industrie et de l'énergie.

De par son expertise et son professionnalisme, FENIE BROSSETTE est aussi le gage de produits fiables et performants, d'un service efficace et d'un service après-vente de qualité, adaptés aux besoins de ses clients et de pièces de rechange d'origine garantissant qualité, fiabilité et sécurité.

□ Une longue et riche histoire

Créée en 1928 par le groupe Vallourec, la société de vente de produits métallurgiques Paul Fénié fusionne en 1962 avec les établissements Brossette pour devenir FENIE BROSSETTE.

□ Un développement progressif et maîtrisé

Après une diversification de ses métiers, l'entreprise est rachetée en 1973, dans le cadre de la marocanisation, par Zellidja.

Pendant 10 ans, elle élargira ses activités à des secteurs porteurs, particulièrement le concassage et les travaux publics. En 1984, la SOMED, groupe de référence au Maroc, devient le principal actionnaire de FENIE BROSSETTE en prenant le contrôle de Zellidja.

I. Communication financière

I.3 Gouvernance

A fin décembre 2023, le Conseil d'Administration de Fenie Brossette se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Indépendance	Date de nomination ou de renouvellement	Expiration du mandat
Zellidja représentée par M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur	—	25/06/2020	AGO approbation des comptes 2025
SOMED représentée par M. Mehdi RATIM	Administrateur	—	28/09/2022	AGO approbation des comptes 2025
M. Jamal BENYAHIA	Président Directeur Général	—	21/06/2022	AGO approbation des comptes 2027
Asma Invest représentée par M. Hicham SAFIR	Administrateur	—	22/06/2023	AGO approbation des comptes 2029
Mme Frédérique CHRAIBI	Administrateur	-	28/03/2019	AGO approbation des comptes 2024
Mme Wafaa BELMAACHI	Administrateur	Membre indépendant	25/06/2020	AGO approbation des comptes 2025
Mme Christina Audrey RIVERIN	Administrateur	Membre indépendant	22/06/2023	AGO approbation des comptes 2025
M. Abdelmounaim FAOUZI	Administrateur	—	27/08/2019	AGO approbation des comptes 2023
Mme Bouchra BENZEKRI	Administrateur		24/03/2023	AGO approbation des comptes 2028



□ COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour renforcer la gouvernance au sein de Fenie Brossette, le conseil d'administration a décidé d'instituer plusieurs comités, en sus du comité des risques et des comptes.

■ Comité stratégique et d'investissement

Principales missions et attributions

- “ Partager la vision de développement et la décliner en orientations stratégiques
- “ Valider le plan triennal de développement
- “ Examiner les projets d'investissements stratégiques, notamment d'acquisition ou de cession

■ Comité des risques et des comptes

Principales missions et attributions

- “ Procéder à la revue des comptes sociaux et consolidés ;
- “ Surveiller activement les questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières (pertinence et permanence des méthodes comptables, contrôle de gestion, fiabilité des informations financières communiquées) ;
- “ Valider les méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ;
- “ Évaluer les Commissaires aux Comptes et formuler une recommandation sur la nomination des Commissaires aux Comptes au Conseil d'Administration qui sera décidée par l'Assemblée Générale ;
- “ Approuver, si applicable, la charte de l'audit interne, le plan d'audit, et apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- “ S'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer le cas échéant des mesures à prendre ;
- “ Apprécier la qualité du système de contrôle interne ainsi que les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de contrôle interne et de conformité ;
- “ Examiner les rapports d'activité et les recommandations de l'audit interne, de conformité, des Commissaires aux Comptes ainsi que les mesures correctives à prendre en compte ;
- “ Evaluer la pertinence des mesures correctives proposées pour combler les insuffisances relevées au niveau du système de contrôle interne ;
- “ Veiller à ce que les procédures d'analyse et de gestion des risques qui pèsent sur l'entreprise soient correctement appliquées et apprécier le niveau de maîtrise et de contrôle de ces risques, notamment à travers le contrôle interne.

■ Comité des nominations et rémunérations

Principales missions et attributions

- “ Examiner et approuver le budget des augmentations de salaire annuelles, des primes et les changements importants apportés à la structure salariale, qui sont susceptibles d’avoir un impact majeur sur les coûts salariaux à court et à long termes.
- “ Analyser et valider le besoin des recrutements importants (DG, autres)
- “ Définir la grille de rémunération pour les postes managériaux importants.
- “ La rémunération des cadres dirigeants est soumise à l’accord préalable du comité
- “ Valider la nomination ou la succession des dirigeants

■ Comité de Responsabilité Sociétale d’Entreprise

Principales missions et attributions

- “ S’assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie de Fenie Brossette
- “ Examiner les opportunités et risques en matière de RSE en lien avec les activités de Fenie Brossette
- “ Piloter les engagements RSE validés en Comité
- “ Arrêter les plans d’actions associés aux engagements RSE et veille à leur mise en œuvre opérationnelle

■ Comité digital

Principales missions et attributions

- “ Déterminer la stratégie digitale de l’entreprise pour accompagner la réalité sociétale accès sur le digital ;
- “ Définir le business model adapté pour l’offre digitale de Fenie Brossette ;
- “ Mener des réflexions permettant de dynamiser l’offre digitale de Fenie Brossette.



II. Rapport de gestion 2023

II.1 Réalisations de Fenie Brossette

II.2 Situation financière

II.3 Difficultés rencontrées

II.4 Filiales et participations

II.5 Perspectives de l'année 2024

II.6 Conventions réglementées

II.7 Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs

II.8 Liste des mandats sociaux des administrateurs



II. Rapport de gestion 2023

II.1 Réalisations de Fenie Brossette

La société Fenie Brossette a réalisé au terme de l'année 2023 un chiffre d'affaires de 602 967 k MAD en croissance de 6% par rapport à l'année 2022.

Cette progression sur l'année 2023 est expliquée par :

- ❑ La croissance des réalisations de la BU Industrie et BTP de 6% par rapport à l'exercice 2022 et de 1% par rapport au budget. La croissance réalisée sur les métiers du concassage et échafaudage ont permis de compenser la baisse enregistrée sur les métiers du Levage et Manutention.
- ❑ La hausse des réalisations de la BU Négoces de 27% par rapport à l'année 2022. Les volumes réalisés sont en ligne avec le budget. La croissance de la BU Négoces est portée par la bonne performance réalisée sur le département Eau & Pompage et les facturations enregistrées sur le nouveau métier Solaire.
- ❑ La baisse des réalisations de la BU Automobile de 9% comparativement à l'année 2022. Ces réalisations sont en ligne avec le budget. Les volumes de ventes ont été affectés par la baisse des ventes sur la marque JEEP (-63%) due à la non-disponibilité de certains modèles depuis le début de l'année.

■ BU Industrie & BTP

“ Echafaudage

Sur l'année 2023, le département échafaudage a réalisé un chiffre d'affaires de 92 525 k MAD en progression de 38% par rapport aux réalisations de l'année 2022. Cette croissance a été notée sur les métiers de la vente et de la location.

“ Rayonnage, levage et manutention

L'activité « Rayonnage, Levage et manutention » a enregistré une baisse du chiffre d'affaires de 25% par rapport à celui réalisé à fin 2022 expliquée par la baisse des volumes sur les activités Levage et Manutention. Le métier rayonnage reste sur la même performance et dispose d'un portefeuille de commandes qui sera facturé sur l'année 2024.



“ Concassage

Le chiffre d'affaires de l'activité concassage s'élève à 71 566 K MAD et a enregistré une croissance de 2% par rapport aux réalisations enregistrées sur l'année 2022.

“ Travaux Publics

L'activité Travaux Publics a enregistré un chiffre d'affaires de 49 737 K MAD en baisse de 3% par rapport à l'année 2022.

■ BU Négoces

“ TSR

Le département TSR affiche un chiffre d'affaires de 21 668 K MAD en recul de 31% par rapport à l'année 2022, ce recul est lié à une baisse de la demande couplée à une baisse des prix de l'acier sur le marché.

“ Produits de second œuvre

A fin 2023, le chiffre d'affaires du métiers PSO s'établit à 26 686 K MAD enregistrant une croissance de 5% par rapport à fin 2022 expliquée par la bonne performance enregistrée sur les produits cuivre (Sanitaire, Frigo et Médical).

“ Métaux

A fin décembre 2023, l'activité métaux a enregistré un chiffre d'affaires de 21 022 K MAD en régression de 16% par rapport aux réalisations de l'année 2022. Cette baisse est expliquée par la baisse des prix sur les produits Inox sur le marché et le refus des revendeurs de constituer un stock en attendant la stabilisation des prix. La baisse des prix de l'acier sur le marché de l'international a également impacté les volumes de ventes sur les produits acier courant de l'année 2023.

“ Eau et pompage

Le département Eau & Pompage affiche une performance exceptionnelle à fin 2023 en réalisant un chiffre d'affaires de 83 184 K MAD soit une croissance de 106% par rapport à la l'année 2022. Cette croissance est expliquée par l'accélération des projets d'alimentation d'eau et l'agressivité commerciale de Fenie Brossette pour prendre des parts de marchés sur ces projets et l'introduction de la nouvelle offre Xinxing en plus de PAM historiquement distribuée par Fenie Brossette.



“ Electricité

Le département Electricité réalise un chiffre d'affaires de 21 030 K MAD en forte croissance par rapport à l'année 2022 (+ 43%). Cette croissance est expliquée par les facturations des projets solaires.

■ Automobile

Le chiffre d'affaires réalisé par la BU Automobile est de 186 525 K MAD soit une baisse de 9% par rapport à fin 2022.

Les ventes cumulées à fin 2023 ont atteint 945 unités contre 1070 unités à fin 2022.

II. Rapport de gestion 2023

II.2 Situation financière

- “ Les capitaux propres sont passés de 132.850 k MAD au 31.12.2022 à 144.590 k MAD.
- “ Le solde de la trésorerie au 31.12.2023 s'élève à -47 006 k MAD contre -33 294 à fin 2022.
- “ Les immobilisations acquises en 2023 s'élèvent à 4.605 k MAD contre 36.850 k MAD en 2022.
- “ Le produit de cession d'immobilisations s'établit pour l'exercice 2023 à 3.404 k MAD concernant principalement la cession du matériel échafaudage.
- “ Le résultat d'exploitation avant amortissements et provisions s'établit à 34.428 k MAD.
- “ La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à -8.813 k MAD.
- “ La dotation de l'exercice aux comptes de provisions s'élève à -8.138 k MAD.
- “ Le résultat d'exploitation s'élève à +17.475 k MAD.
- “ Le résultat financier s'élève à -3.930 k MAD.
- “ Le résultat non courant s'élève à -33 k MAD.
- “ Le résultat avant impôt s'établit à +13.512 k MAD.
- “ Sous déduction de l'I.S -1.773 k MAD.
- “ Le résultat net d'impôts s'établit à +11.739 k MAD.

II. Rapport de gestion 2023

II.3 Difficultés rencontrées

La société demeure confrontée durant l'année 2023 à une conjoncture défavorable marquée notamment par :

- “ Les fluctuations des cours de la matière première,
- “ Les retards de paiement des clients.

II. Rapport de gestion 2023

II.4 Filiales & Participations

La filiale en directe est celle de Fenie Brossette Sénégal. Son seul objet aujourd'hui est de porter la participation dans les filiales africaines.

A fin décembre 2023, les résultats réalisés par les filiales Fenie Brossette Sénégal, Fenie Brossette Côte d'Ivoire et Fenie Brossette Mauritanie détenues via la filiale Fenie Brossette Sénégal s'établissent comme suit :

(en k MAD)	Chiffre d'affaires	Résultat Net	Capital social	Capitaux Propres
FB Sénégal	0	- 78	165	- 410
FB Côte d'Ivoire	0	- 2 857	41	- 74 094
FB Mauritanie	0	- 2 034	26	- 15 384

II. Rapport de gestion 2023

II.5 Perspectives de l'année 2024

Consolider le leadership de Fenie Brossette

dans ses métiers historiques et dynamiser le développement de nouveaux relais de croissance à travers le lancement des nouvelles activités pour accélérer la croissance



Accélérer le passage

d'un business Négocio à un business avec une forte intégration locale moyennant la mise en place d'une industrialisation des produits.



Maîtriser

Continuellement la voilure financière et opérationnelle.



PERSPECTIVES 2024

Lancer un projet de transformation

à partir de l'année 2024 pour profiter des opportunités de marché à venir (Réhabilitation de la région d'Al Haouz, Organisation de la Coupe du Monde 2030 avec des investissements alloués sont de l'ordre de 25 milliards).



Capitaliser sur le retour d'expérience

dans le métier du solaire en profitant des évolutions du marché qui sont envisagées dans ce secteur.



Accélérer la transformation

Ressources Humaines et Organisationnelle pour accompagner la croissance





II. Rapport de gestion 2023

II.6 Conventions réalementées

- “ Le Conseil d'Administration du 15 Décembre 2006 a autorisé la conclusion de la convention d'assistance de gestion entre SOMED et FENIE BROSSETTE.
Cette convention est entrée en vigueur le 1er Janvier 2007 et a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2023.
La redevance de gestion s'élève à 1,8% du chiffre d'affaires soit 10.9 M MAD HT pour l'exercice 2023.
- “ En date du 9 Juillet 2010 la société Fenie Brossette a conclu un contrat de location de 3 étages (nouveau siège social) avec SOMED.
Le montant du loyer mensuel hors charges des 3 étages est de 225 600 MAD.
Compte tenu du transfert d'une partie des effectifs au site de Tit Mellil, un avenant au contrat de location a été établi le 30 mai 2013 pour la résiliation de la sous-location relative au 1er étage à compter du 01 juillet 2013 et celle du 2ème étage à compter du 01 septembre 2013. La résiliation du contrat de location avec SOMED a été réalisée en septembre 2019. Aucune facturation n'a eu lieu en 2023.
- “ En date du 5 Juillet 2010, la société Fenie Brossette a conclu une convention de maîtrise d'ouvrage avec SOMED Développement moyennant une rémunération de 5% sur le montant global des travaux et études du site de Tit Mellil. Aucune facturation n'a eu lieu en 2023.
- “ La société Zellidja a octroyé à Fenie Brossette par tranches des avances en compte courant pour un total de 83 M MAD à fin 2014. Des remboursements ont été effectués par tranches pour 83 M MAD. Ainsi, à fin 2020 la totalité de l'avance en compte courant et les intérêts ont été remboursés.
- “ La société Fenie Brossette a octroyé à la filiale Fenie Brossette Côte d'Ivoire par tranches des avances en compte courant pour un montant total de 10 M MAD à fin 2014, des facturations ont été effectuées. Ainsi le solde s'établit à 12 M MAD à fin 2022. Une avance en compte courant a été octroyée de 150 k MAD en 2023.



- “ La société Fenie Brossette a octroyé à la filiale Fenie Brossette Mauritanie par tranches des avances en compte courant pour un montant total de 8,3 M MAD à fin 2015. Des remboursements ont été effectués par tranches. Ainsi, le montant restant s'établit à 1.8 M MAD à fin 2022. Une avance en compte courant de 84 k MAD a été octroyée durant l'exercice 2023.
- “ La société Fenie Brossette a octroyé à la filiale Fenie Brossette Sénégal par tranches des avances en compte courant pour un montant total de 245 k MAD à fin 2022. Une avance en compte courant a été octroyée de 20 k MAD en 2023.
- “ La société a conclu un contrat d'avance en trésorerie signé avec la société Sindibad Beach Resort pour un montant de 500 k MAD au cours de l'exercice 2020, des facturations ont été effectuées. Ainsi le solde s'établit à 534 k MAD à fin 2022 Une facturation de 17 k MAD a été constatée sur 2023.
- “ Fenie Brossette a conclu une convention de consulting et d'assistance à la gestion avec la société SRJ SARL entrée en vigueur le 1er juillet 2022. Les honoraires mensuels de gestion s'élèvent à 80 k MAD HT. Une facturation de 960 k MAD HT a été constatée en 2023.

II. Rapport de gestion 2023

II.7 Décomposition par échéance du solde des comptes fournisseurs

En Milliers de MAD	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
Exercice 2019	119 525	68 780		2 544	4 039	44 162
Exercice 2020	130 145	39 927	27 143	4 855	4 007	54 213
Exercice 2021	113 891	61 290		93	8 281	44 227
Exercice 2022	147 537	78 446	15 943	4 284	4 359	44 505
Exercice 2023	153 368	85 417	705	11 971	6 163	49 112

II. Rapport de gestion 2023

II.8 Liste des mandats sociaux des Administrateurs

□ M. Abdelmjid TAZLAOUI

■ Mandat dans les sociétés cotées au Maroc

Dénomination sociale de la société	Fonction
ATTIJARIWafa BANK	Administrateur
Wafa ASSURANCE	Administrateur
LAFARGEHOLCIM MAROC	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Représentant de ZELLIDJA, Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB	Administrateur

■ Mandat dans les sociétés ayant leur siège social au Maroc

Dénomination sociale de la société	Fonction
AL MADA	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
Filiales du groupe Onapar-AmetyS SA	
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTIS INVEST	Président Directeur Général
PRESTIGE RESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
Hco	Président Directeur Général
WHA	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
EL IMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général
MARODEC	Président Directeur Général



NOVALYS	Président Directeur Général
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Président Directeur Général
La Marocaine des Golfs	Gérant
SKIMMO	Gérant
MKN IMMO	Gérant
SOMED HOLDING	Président Directeur Général
EDUCAPITAL SPI	Administrateur
Filiales du groupe SOMED HOLDING	
Somed Développement	Président Directeur Général
Résidence Acacia	Président Directeur Général
A6 Immobilier	Président Directeur Général
DES 07	Président du Conseil d'Administration
Sindibad Holding	Administrateur
Sindibad Beach resort	Administrateur
Sindipark	Administrateur
Résidences Suncity	Vice-Président du conseil de surveillance
Société Immobilière Al Ain	Président Directeur Général
Mabani Zellidja	Président du Conseil de surveillance
UMEP	Président Directeur Général
SFPZ (société en liquidation)	Président Directeur Général
Education Development Company	Administrateur
Lycée ElBilia Privé	Administrateur
Elbilia Skolar Lisasfa Privé	Administrateur
ELEMENTAIRE LEON L'AFRICAIN PRIVE	Administrateur
ELEMENTAIRE ELBILIA PRIVE	Administrateur
US EDUCATION COMPANY PRIVE	Administrateur
GRUPE ELBILIA GESTION POUR COMPTE PRIVE	Administrateur
LEON L'AFRICAIN AUDA PRIVE	Administrateur
LEON L'AFRICAIN DOMAINES D'ANFA PRIVE	Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL AUDA PRIVE	Administrateur
ELBILIA INTERNATIONAL DOMAINES D'ANFA PRIVE	Administrateur
ELBILIA SKOLAR BERNOUSSI PRIVE	Administrateur
MARJANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur
AFRICAN HOSPITALITY GROUP (Ex AHM)	Administrateur
EXPERIENCIAH (Ex AHM Gestion)	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur

LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE
Administrateur
CIMR
Administrateur
CNGR
Administrateur
PATISEN
Administrateur
FONDATION ONA
Administrateur
UNIVERSITE ONA
Représentant Permanent de AL MADA, Président

Mandat dans les sociétés ayant leur siège social en France

Dénomination sociale de la société	Mandat
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Administrateur

Mme Christina Riverin

Dénomination sociale de la société	Manadat
NEXTHOOV Communications Inc.	Présidente du conseil d'administration
Fiducie Familiale CA Riverin	Administrateur
Biotonix Solutions inc.	Administrateur
Fenie Brossette	Administrateur

Mme Bouchra Benzekri

Dénomination sociale de la société	Fonction
Fenie Brossette	Administrateur
Zellidja	Administrateur

M. Hicham SAFIR (en sa qualité de représentant permanent d'ASMA INVEST)

Dénomination sociale de la société	Fonction
ASMA INVEST	Président Directeur Général
Asma Développement Immobilier-ASDI S.A	PDG et représentant d'Asma Invest
SAVORAL S.A	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
RYAD SOUALEM S.A	PDG et représentant d'Asma Invest
ASMA CLUB PLUS	PDG et représentant d'Asma Invest
Société Hôtelière Rawabi S.A	Administrateur
Asma Agro Invest S.A	Président Directeur Général
Fenie Brossette	Représentant d'Asma Invest, Administrateur
Lina Al Arabyia	Représentant d'Asma Invest, Administrateur
NebetouFund	Membre du Conseil surveillance
Société d'aménagement et de valorisation d'IMMIOUADDAR -SAMEVIO-	Représentant d'Asma Invest, Administrateur
SAPINO S.A	Représentant d'Asma Invest, Administrateur
Tanger Med Zone	Représentant d'Asma Invest, Administrateur

Mme Frédérique CHRAIBI

Dénomination sociale de la société	Fonction
VILLENEUVE	Administrateur
EL IMTIAZ	Administrateur
CHANTIMAR	Administrateur
MARODEC	Administrateur
NOVALYS	Administrateur
MEHDIA CITY	Administrateur
MEHDIA RIVAGES	Administrateur
SCII	Représentant Permanent de AMETYS
SAT	Représentant Permanent de AMETYS
OHIO	Représentant Permanent de SFGP
FENIE BROSSETTE	Administrateur
EDUCATION DEVELOPMENT COMPANY	Administrateur
SINDIBAD HOLDING	Représentant permanent de Samed Développement, Administrateur
SINDIBAD BEACH RESORT	Représentant permanent de Samed Développement, Administrateur
SINDIPARK	Représentant permanent de Samed Développement, Administrateur
EDUCAPITAL	Administrateur

M. Jamal BENYAHIA

Dénomination sociale de la société	Fonction
FENIE BROSSETTE	Président Directeur Général

M. Abdelmounaim FAOUZI

Dénomination sociale de la société	Fonction
NOOS	Administrateur, Vice-président Exécutif
ARMIX	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Administrateur

M. Mehdi RATIM

Dénomination sociale de la société	Fonction
FENIE BROSSETTE	Représentant permanent SOMED, Administrateur
ZELLIDJA	Représentant permanent SOMED DEVELOPPEMENT, Administrateur
SINDIBAD HOLDING	Administrateur
SINDIBAD BEACH RESORT	Administrateur
SINDIPARK	Administrateur
UMEP	Représentant permanent SOMED DEVELOPPEMENT, Administrateur



□ **Mme Wafaa BELMAACHI**

Dénomination sociale de la société	Fonction
FENIE BROSSETTE	Administrateur Indépendant
Entreprendre MAROC	Administrateur
Association Sourire de Reda	Membre du bureau



III. Chiffres clés

III.1 Présentation et méthode d'évaluation des comptes

III.2 Résultats économiques et financiers

III.3 Comptes annuels

III.4 Attestation des Commissaires aux Comptes

III.5 Etat des honoraires versés aux contrôleurs de compte

III. Chiffres clés

III.1 Présentation et méthode d'évaluation des comptes

Les comptes de cet exercice social couvrent une période de six mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe FENIE BROSSETTE sont établis conformément aux normes nationales prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité (CNC) dans son avis No 5 du 26 mai 2005.

Le Groupe FENIE BROSSETTE contrôle de manière exclusive toutes les entités incluses dans son périmètre de consolidation. Par conséquent, ces entités sont consolidées par la méthode l'intégration globale.

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- “ soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
- “ soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 est la suivante :

Filiales	31-déc-23			
	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de Contrôle	Méthode de consolidation
FENIE BROSSETTE Maroc	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FENIE BROSSETTE Cote d'Ivoire	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FENIE BROSSETTE Mauritanie	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FENIE BROSSETTE Sénégal	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

□ Comparabilité des comptes

Les principes et méthodes de consolidation retenus pour la clôture des comptes au 31 décembre 2023 sont les mêmes que ceux retenus pour la même période de l'année 2022.



□ Date de clôture

Toutes les entités du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre

□ Principaux retraitements

La consolidation est effectuée à partir des comptes individuels des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les principaux retraitements se déclinent comme suit :

■ Elimination des opérations intragroupes

Les opérations significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées du bilan et du compte de produits et charges consolidés.

■ Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt courant de l'exercice et l'impôt différé résultant des décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal et les retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs résultant des décalages temporaires, des retraitements de consolidation et des déficits fiscaux reportables, sont constatés eu égard la situation fiscale de chaque entité, lorsqu'il est probable que des bénéfices futurs seront disponibles pour absorber ces impôts différés actifs.

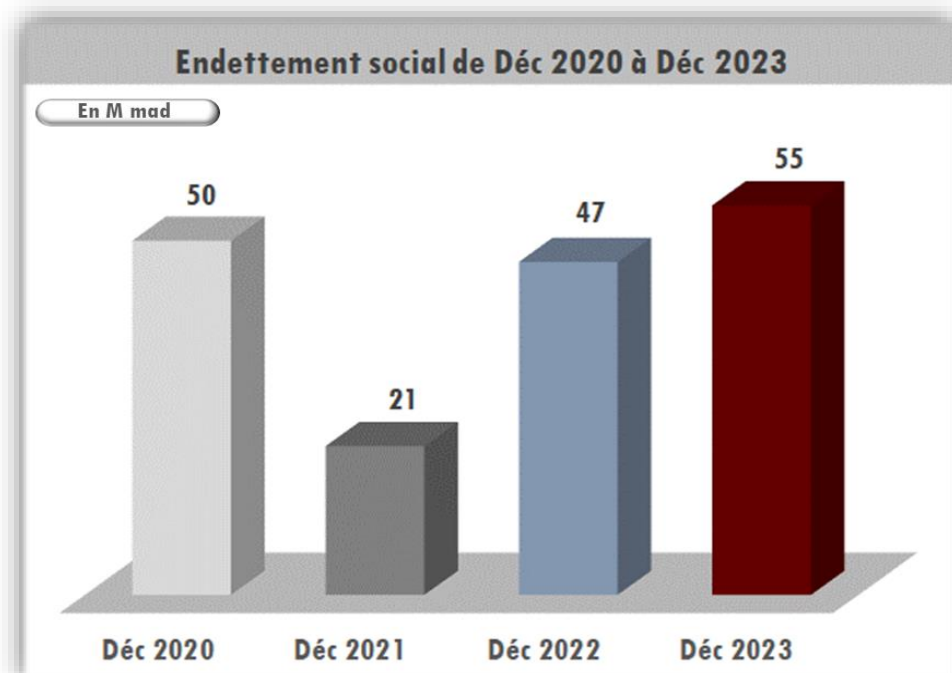
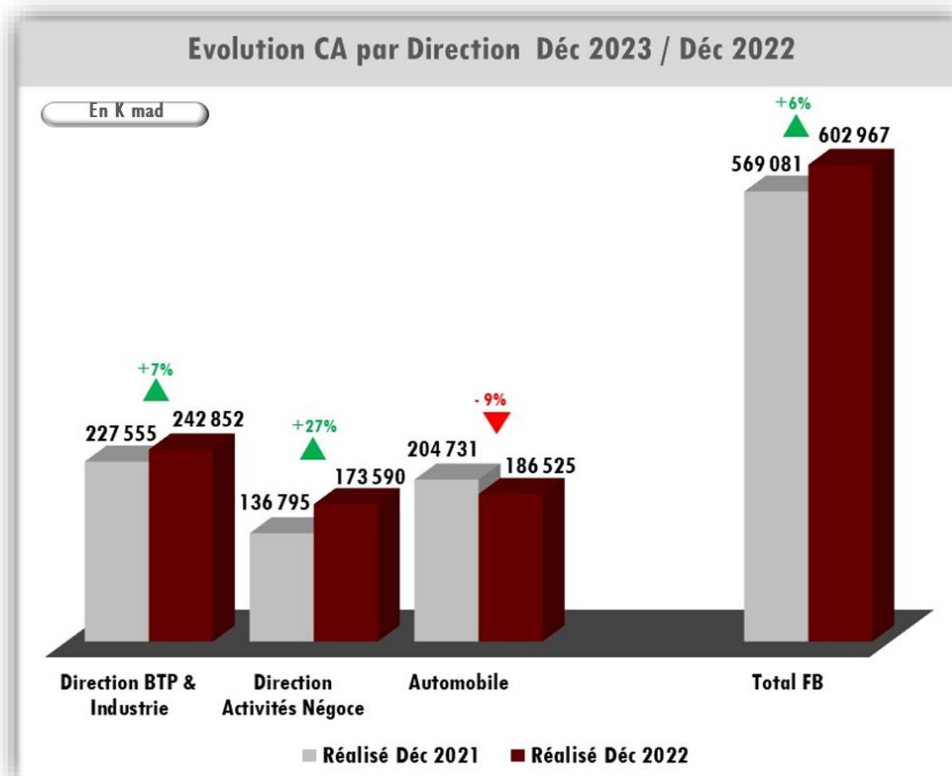
■ Crédit-bail

La société a pris l'option de retraiter les contrats de crédit-bail significatifs (Lease-back Showroom Tit Mellil). Ce retraitement consiste à comptabiliser les immobilisations financées par crédit-bail au bilan en contrepartie d'une dette financière. Au niveau du compte de produits et charges, les redevances sont éliminées et des amortissements et des charges d'intérêts sont constatés. Le dénouement de l'opération de lease-back a été réalisé en avril 2022. Pas d'impact du crédit-bail sur l'année 2023.

III. Chiffres clés

III.2 Résultats économiques et financiers

Comptes Sociaux





Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de 11 739 k MAD.

■ Produits d'exploitation

A fin décembre 2023, les produits d'exploitation s'élèvent à 614 254 k MAD contre 579 833 k MAD pour la même période de 2022 soit une hausse de 6%.

■ Consommation de l'exercice

Les consommations à fin 2023 se sont élevées à 539 181 k MAD contre 501 925 k MAD pour la même période de 2022. Elles représentent 88% des produits d'exploitation, soit un point de plus qu'en 2022.

- Les achats de marchandises revendus et consommés s'élèvent à 486 327 k MAD contre 460 438 k MAD à fin 2022, ils représentent 79% des produits d'exploitation à l'instar de l'année précédente.
- Les charges externes à fin 2023 s'élèvent à 52 854 k MAD contre 41 487 k MAD soit une hausse de 27%. Le ratio des charges externes rapportées au chiffre d'affaires se situe à 8,8% à fin 2023 contre 7,5% à fin 2022.

■ Valeur ajoutée

La valeur ajoutée à fin 2023 s'élève à 67 835 k MAD contre 67 389 k MAD une année auparavant, elle représente 11% des produits d'exploitation contre 11,6% pour l'année 2022.

■ Charges du personnel

Les charges de personnel au titre de l'année 2023 s'élève à 39 843 k MAD contre une réalisation de 39 165 k MAD pour l'année 2022 soit une hausse de 1,7%. Rapporté au chiffre d'affaires, le ratio des charges du personnel se situe à 6,6% contre 6,9% à fin décembre 2022.

■ Excédent Brut d'Exploitation

L'excédent brut d'exploitation se situe à 27 659 k MAD contre 26 933 k MAD à fin 2022. Il représente 4,5% des produits d'exploitation contre 4,6% à fin 2022.



■ Les autres charges d'exploitation

Comprennent principalement les jetons de présence pour un montant de 450 k MAD.

■ Les dotations aux amortissements

S'élèvent à 8 813 k MAD contre 9 458 k MAD pour l'année 2022.

■ Les dotations aux provisions

S'élèvent à 8 138 k MAD contre 11 385 k MAD pour la même période de 2022.

Elles correspondent à des provisions pour dépréciation du stock inactif pour 4 243 k MAD et des créances clients pour 3 895 k MAD.

■ Résultat Financier

A fin 2023, le résultat financier se situe à -3 930 k MAD contre -5 834 k MAD pour la même période de 2022. Il s'explique par :

- “ Les charges d'intérêts et opérations de financement pour un montant de 5 153 k MAD
- “ Une perte de change nette de 650 k MAD
- “ Des intérêts et autres produits financiers pour 19 k MAD
- “ Une dotation financière nette de +1 856 k MAD

■ Résultat Courant

Le résultat courant au titre de l'année 2023 se situe à 13 545 k MAD soit +2,2% des produits d'exploitation contre 13 373 k MAD soit 1,8% au titre de l'année 2022.

■ Résultat Non Courant

A fin décembre 2023, le résultat non courant s'élève à -33 k MAD contre 16 432 k MAD à fin 2022 et correspond à :

- “ Produit exceptionnel lié principalement à la cession d'échafaudage pour un montant de 3 404 k MAD ;
- “ Autres produits liés au remboursement des assurances pour un montant de 282 k MAD ;

- “ Reprise de provisions constituées pour litiges et risque fiscal pour un montant de 5 658 k MAD ;
- “ Autres charges non courantes relatives au paiement du contrôle fiscal, IR, et pénalités fiscales pour un montant de 6 070 k MAD ;
- “ Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions pour un montant de 3 006 k MAD ;
- “ Valeur nette d'amortissement des immobilisations cédées représente un montant de 301 k MAD.

■ Résultat Net

A fin décembre 2023, le résultat net se situe à 11 739 k MAD contre 24 524 k MAD pour l'année 2022.

□ Comptes Consolidés

Fenie Brossette a réalisé à fin décembre 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 602 967 k MAD enregistrant ainsi une hausse 6% par rapport au chiffre d'affaires de 569 081 k MAD réalisé à fin décembre 2022.

L'écart par rapport aux réalisations de l'année 2022 s'explique par la croissance du chiffre d'affaires de Fenie Brossette Maroc de 6%.

En effet, au niveau des filiales africaines, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté durant l'année 2023.

A fin décembre 2023, les résultats réalisés par les filiales Fenie Brossette Sénégal, Fenie Brossette Côte d'Ivoire et Fenie Brossette Mauritanie détenues via la filiale Fenie Brossette Sénégal s'établissent comme suit :

(en k MAD)	Chiffre d'affaires	Résultat Net
FB Sénégal	0	-78
FB Côte d'Ivoire	0	-2 857
FB Mauritanie	0	-2 034

III. Chiffres clés

III.3 Comptes annuels

Comptes Sociaux

Bilan ACTIF

BILAN ACTIF				
FENIE BROSSETTE		En mad	EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
ELEMENTS	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31/12/2023	NET AU 31/12/2022
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	6 705 388,90	6 468 922,15	236 466,75	220 745,78
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 705 388,90	6 468 922,15	236 466,75	220 745,78
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 451 588,99	4 853 257,06	598 331,93	632 207,79
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 011 487,99	4 853 257,06	158 230,93	192 106,79
Fonds commercial	440 101,00		440 101,00	440 101,00
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	237 487 162,78	179 819 388,95	57 667 773,83	62 066 801,51
Terrains	17 700 000,00		17 700 000,00	17 700 000,00
Constructions	61 577 828,17	42 333 262,45	19 244 565,72	22 345 908,24
Installations techniques, matériel et outillage	105 650 767,99	87 721 497,75	17 929 270,24	20 000 142,65
Matériel de transport	9 392 016,54	8 276 815,09	1 115 201,45	127 061,40
Mobilier, Matériel de bureau et aménagement divers	43 166 550,08	41 487 813,66	1 678 736,42	1 893 689,22
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	482 172,50	0,00	482 172,50	482 172,50
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	307 299,86		307 299,86	307 299,86
Titres de participation	174 872,64		174 872,64	174 872,64
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	250 126 313,17	191 141 568,16	58 984 745,01	63 401 927,58
Stocks (F)	182 201 484,88	21 880 277,50	160 321 207,38	209 217 868,14
Marchandises	178 859 823,02	21 880 277,50	156 979 545,52	208 814 819,98
Matières et fournitures consommables				
Produits en cours	3 341 661,86		3 341 661,86	403 048,16
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	463 067 593,93	96 879 073,55	366 188 520,38	301 722 890,33
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	12 823 109,36		12 823 109,36	9 803 204,63
Clients et comptes rattachés	402 370 957,33	96 879 073,55	305 491 883,78	237 238 402,03
Personnel	514 993,82		514 993,82	453 121,69
Etat	29 522 999,67		29 522 999,67	32 259 447,47
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	17 835 533,75		17 835 533,75	21 926 318,21
Comptes de régularisation - Actif (H)	216 262,80		216 262,80	42 396,30
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	127 437,68		127 437,68	1 983 787,43
TOTAL II (F+G+H+I)	645 612 779,29	118 759 351,05	526 853 428,24	512 924 545,90
TRESORERIE				
Trésorerie-Actif	2 571 325,42		2 571 325,42	2 310 786,89
Chèques et valeurs à encaisser	101 125,45		101 125,45	64 269,89
Banques, T.G et C.C.P	2 287 603,35		2 287 603,35	644 314,78
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	182 596,62		182 596,62	1 602 202,22
TOTAL III	2 571 325,42	0,00	2 571 325,42	2 310 786,89
TOTAL GENERAL I+II+III	898 310 417,88	309 900 919,21	588 409 498,67	578 637 260,37

Bilan PASSIF

BILAN PASSIF			
FENIE BROSSETTE		EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
ELEMENTS		NET AU 31/12/2023	NET AU 31/12/2022
FINANCEMENT PERMANENT	Total des capitaux propres (A)	144 589 725,31	132 850 373,60
	Capital social ou personnel (1)	143 898 400,00	143 898 400,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Moins : Capital appelé	143 898 400,00	143 898 400,00
	Moins : Dont versé	143 898 400,00	143 898 400,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	66 101 880,00	66 101 880,00
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	14 389 840,00	14 389 840,00
	Autres réserves	37 968 940,64	37 968 940,64
	Report à nouveau (2)	-129 508 687,04	-154 032 731,52
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	Résultat net de l'exercice (2)	11 739 351,71	24 524 044,48
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Provisions pour amortissements dérogatoires		
	Provisions pour plus-values en instance d'affectation		
	Provisions pour investissements		
	Provisions pour acquisition et construction de logement		
	Autres provisions réglementées		
PASSIF CIRCULANT	Dettes de financement (C)	7 593 750,32	13 281 591,64
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	7 593 750,32	13 281 591,64
	Provisions durables pour risques et charges (D)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Ecart de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	152 183 475,63	146 131 965,24
	Dettes du passif circulant (F)	304 744 253,32	310 948 086,98
	Fournisseurs et comptes rattachés	190 390 651,89	221 318 179,82
	Clients créditeurs, avances et acomptes	48 895 572,13	24 544 719,52
	Personnel	4 535 362,08	3 932 943,05
TRÉSORERIE	Organismes sociaux	4 075 575,76	3 897 769,50
	Etat	39 060 847,49	35 824 800,90
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	3 065 128,38	2 875 128,38
	Comptes de régularisation passif	14 721 115,59	18 554 545,81
	Autres provisions pour risques et charges (G)	81 004 955,60	85 512 716,68
	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	899 718,83	439 164,50
	TOTAL II (F+G+H)	386 648 927,75	396 899 968,16
	TRÉSORERIE - PASSIF	49 577 095,29	35 605 326,97
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie	3 150 000,00	7 838 240,09
	Banques (soldes créditeurs)	46 427 095,29	27 767 086,88
	TOTAL III	49 577 095,29	35 605 326,97
	TOTAL GENERAL I+II+III	588 409 498,67	578 637 260,37

Comptes de Produits et de Charges (CPC)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)				
FENIE BROSSETTE		En mad	EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
MODELE NORMAL	OPERATIONS PROPRE A L'EXERCICE	OPERATIONS EXERCICE PRECEDENT	Totaux 31/12/2023	Totaux 31/12/2022
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	614 254 448,17		614 254 448,17	579 832 930,12
Ventes de marchandises (en l'état)	484 268 252,88		484 268 252,88	469 749 652,01
Ventes de biens et services produits	118 698 447,85		118 698 447,85	99 331 627,97
Chiffre d'affaires	602 966 700,73		602 966 700,73	569 081 279,98
Variations des stocks de produits (±) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	4 049 132,17		4 049 132,17	232 860,30
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	73 670,50		73 670,50	5 425,12
Reprises d'exploitation; transferts de charges	7 164 944,77		7 164 944,77	10 513 364,72
TOTAL I	614 254 448,17		614 254 448,17	579 832 930,12
II - CHARGES D'EXPLOITATION	596 779 016,02		596 779 016,02	563 625 488,38
Achats revendus de marchandises (2)	416 791 649,61		416 791 649,61	387 604 754,12
Achats consommés de matières et de fournitures (2)	69 535 186,56		69 535 186,56	72 832 911,51
Autres charges externes	52 854 113,89		52 854 113,89	41 487 270,32
Impôts et taxes	332 681,69		332 681,69	1 291 810,45
Charges de personnel	39 843 417,24		39 843 417,24	39 164 675,14
Autres charges d'exploitation	469 416,54		469 416,54	400 161,87
Dotations d'exploitation	16 952 550,49		16 952 550,49	20 843 904,97
TOTAL II	596 779 016,02		596 779 016,02	563 625 488,38
III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	17 475 432,15		17 475 432,15	16 207 441,74
IV - PRODUITS FINANCIERS	3 146 858,32		3 146 858,32	1 250 552,28
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	1 144 202,41		1 144 202,41	972 317,42
Intérêts et autres produits financiers	18 868,48		18 868,48	12 581,95
Reprises financières; transferts de charges	1 983 787,43		1 983 787,43	265 652,91
TOTAL IV	3 146 858,32		3 146 858,32	1 250 552,28
V - CHARGES FINANCIERES	7 077 158,15		7 077 158,15	7 084 849,66
Charges d'intérêts	5 153 367,13		5 153 367,13	3 295 457,13
Pertes de change	1 796 353,34		1 796 353,34	1 805 605,10
Autres charges financières				
Dotations financières	127 437,68		127 437,68	1 983 787,43
TOTAL V	7 077 158,15		7 077 158,15	7 084 849,66
VI - RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-3 930 299,83		-3 930 299,83	-5 834 297,38
VII - RESULTAT COURANT (III + V I)	13 545 132,32		13 545 132,32	10 373 144,36
VIII - PRODUITS NON COURANTS	9 343 924,96		9 343 924,96	55 205 722,94
Produits des cessions d'immobilisations	3 404 124,67		3 404 124,67	55 013 466,48
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	282 069,04		282 069,04	192 256,46
Reprises non courantes; transferts de charges	5 657 731,25		5 657 731,25	
TOTAL VIII	9 343 924,96		9 343 924,96	55 205 722,94
IX - CHARGES NON COURANTES	9 376 950,57		9 376 950,57	38 773 766,82
Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées	301 084,94		301 084,94	37 502 918,57
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	6 069 545,71		6 069 545,71	680 919,00
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	3 006 319,92		3 006 319,92	589 929,25
TOTAL IX	9 376 950,57		9 376 950,57	38 773 766,82
X - RESULTAT NON COURANT (VIII- IX)	-33 025,61		-33 025,61	16 431 956,12
XI - RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)	13 512 106,71		13 512 106,71	26 805 100,48
XII - IMPOTS SUR LES RESULTATS	1 772 755,00		1 772 755,00	2 281 056,00
XIII - RESULTAT NET (XI - XII)	11 739 351,71		11 739 351,71	24 524 044,48
XIV - TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	626 745 231,45		626 745 231,45	636 289 205,34
XV - TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	615 005 879,74		615 005 879,74	611 765 160,86
XVI - RESULTAT NET (XIV - XV)	11 739 351,71		11 739 351,71	24 524 044,48

Etat des Soldes de Gestion (ESG)

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)				
FENIE BROSSETTE			EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
ELEMENTS			Totaux 31/12/2023	Totaux 31/12/2022
1		Ventes de Marchandises (en l'état)	484 268 252,88	469 749 652,01
2	-	Achats revendus de marchandises	416 791 649,61	387 604 754,12
I		MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	67 476 603,27	82 144 897,89
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE	122 747 580,02	99 564 488,27
3		Ventes de biens et services produits	118 698 447,85	99 331 627,97
4		Variation stocks produits		
5		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	4 049 132,17	232 860,30
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	122 389 300,45	114 320 181,83
6		Achats consommés de matières et fournitures	69 535 186,56	72 832 911,51
7		Autres charges externes	52 854 113,89	41 487 270,32
IV		VALEUR AJOUTEE	67 834 882,84	67 389 204,33
8	+	Subventions d'exploitation		
9	-	Impôts et taxes	332 681,69	1 291 810,45
10	-	Charges de personnel	39 843 417,24	39 164 675,14
V		EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	27 658 783,91	26 932 718,74
11	+	Autres produits d'exploitation	73 670,50	5 425,12
12	-	Autres charges d'exploitation	469 416,54	400 161,87
13	+	Reprises d'exploitation, transferts de charges	7 164 944,77	10 513 364,72
14	-	Dotations d'exploitation	16 952 550,49	20 843 904,97
VI		RESULTAT D'EXPLOITATION	17 475 432,15	16 207 441,74
VII	±	RESULTAT FINANCIER	-3 930 299,83	-5 834 297,38
VIII		RESULTAT COURANT	13 545 132,32	10 373 144,36
IX	±	RESULTAT NON COURANT	-33 025,61	16 431 956,12
15	-	Impôts sur les résultats	1 772 755,00	2 281 056,00
X		RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11 739 351,71	24 524 044,48
		Résultat net de l'exercice	11 739 351,71	24 524 044,48
1		Bénéfice	11 739 351,71	24 524 044,48
1		Perte		
2	+	Dotations d'exploitation	8 814 162,09	9 458 261,79
3	+	Dotations financières		
4	+	Dotations non courantes		
5	-	Reprises d'exploitation		
6	-	Reprises financières		
7	-	Reprises non courantes (2)(3)		
8	-	Produits des cessions d'immobilisations (1)	3 404 124,67	55 013 466,48
9	+	Valeur nette d'amortissement des immo. cédées	301 084,94	37 502 918,57
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	17 450 474,07	16 471 758,36
10	-	Distribution des bénéfices		
II		AUTOFINANCEMENT	17 450 474,07	16 471 758,36

Tableau de Financement (TF)

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE				
FENIE BROSSETTE		EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023		
I SYNTHESE DES MASSES DU BILAN				
MASSES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	VARIATIONS A-B	
			EMPLOIS	RESSOURCES
Financement Permanent	152 183 475,63	146 131 965,24		6 051 510,39
Moins actif immobilisé	58 984 745,01	63 401 927,58		4 417 182,57
= Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	93 198 730,62	82 730 037,66		10 468 692,96
Actif circulant	526 853 428,24	512 924 545,90	13 928 882,34	
Moins passif circulant	386 648 927,75	396 899 968,35	10 251 040,60	
BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL	140 204 500,49	116 024 577,55	24 179 922,94	
TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	-47 005 769,87	-33 294 539,89		13 711 229,98
II EMPLOIS ET RESSOURCES				
L'EXERCICE (FLUX)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
AUTOFINANCEMENT (A)		17 450 474,07		16 471 758,36
+ Capacité d'autofinancement		17 450 474,07		16 471 758,36
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		3 404 124,67		54 998 834,75
Cession d'immob. incorporelles				
Cession d'immob. corporelles		3 404 124,67		54 998 834,75
Cession d'immob. financières				
Récupération sur créances immobilisées				
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
+ Augmentation du capital , apports				
+ Subventions d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)				
TOTAL RESSOURCES STABLES		20 854 598,74		71 470 593,11
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	4 605 138,46		36 850 077,92	
Acquisitions d'immob. incorporelles	21 145,00			
Acquisitions d'immob. corporelles	4 583 993,46		36 850 077,92	
Acquisitions d'immob. financières				
Acquisitions des créances immob				
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	5 687 841,32		10 066 594,08	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	92 926,00		2 571 972,00	
TOTAL II-EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	10 385 905,78		49 488 644,00	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	24 179 922,94		58 099 282,73	
IV VARIATION DE LA TRESORERIE		13 711 229,98		36 117 333,62
TOTAL GENERAL	34 565 828,72	34 565 828,72	107 587 926,73	107 587 926,73

Comptes Consolidés

Bilan Actif Consolidé (en k MAD)

ELEMENTS	déc.-23	déc.-22
Actif immobilisé	59 041	63 508
Immobilisations incorporelles	598	632
Immobilisations corporelles	57 773	62 208
Immobilisations financières	670	669
Actif circulant	483 016	467 355
Stocks et en-cours	160 322	209 217
Créances clients	266 944	198 690
Autres débiteurs	55 750	59 448
Disponibilités & Valeurs de placement	2 793	2 533
TOTAL ACTIF	544 850	533 397

Bilan Passif Consolidé (en k MAD)

ELEMENTS	déc.-23	déc.-22
Capitaux propres	131 831	124 609
Capital	143 897	143 897
Capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion et d'apports	66 102	66 102
Autres réserves	-85 390	-105 900
Résultat de l'exercice	7 222	20 510
Capitaux propres part du Groupe		
Provisions	37 077	37 215
Provisions pour risques	37 077	37 215
Provisions pour charges		
Ecart de conversion - passif		
Dettes financières	7 625	13 314
Dettes du passif circulant	318 628	322 574
Dettes fournisseurs	192 877	222 162
Autres créditeurs	125 751	100 412
Trésorerie - Passif	49 688	35 685
TOTAL PASSIF	544 850	533 397

CPC Consolidé (en k MAD)

37

ELEMENTS	déc.-23	déc.-22
Produits d'exploitation	614 265	582 410
Chiffre d'affaires	602 967	569 082
Autres produits d'exploitation	4 123	238
Autres reprises d'exploitation	7 175	13 090
Charges d'exploitation	-597 145	-563 046
Achats revendus de marchandises	-416 792	-387 604
Achats consommés de matières et fournitures	-69 536	-72 833
Autres charges externes	-53 117	-40 156
Impôts et taxes	-334	-1 292
Autres charges d'exploitation	-562	-520
Frais de personnel	-39 843	-39 165
Dotations d'exploitation	-16 911	-21 426
Autres dotations d'exploitation	-50	-50
Résultat d'exploitation	17 120	19 364
Résultat financier	-5 120	-5 272
Résultat courant	12 000	14 092
Résultat non courant	-3 005	8 700
Résultat avant impôts	8 995	22 791
Impôts sur le résultat	-1 773	-2 281
Résultat net	7 222	20 510
Résultat net part du Groupe	7 222	20 510
Intérêts minoritaires	-	-

TFT Consolidé (en k MAD)

ELEMENTS	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net consolidé	7 222	20 510
Variation des provisions non courantes	-139	1 676
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 773	10 039
Prix de cession des immobilisations cédées	-3 404	-55 013
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	301	38 436
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	12 754	15 648
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	-19 605	-58 061
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-6 851	-42 413
Prix de cession des immobilisations cédées	3 404	55 013
Acquisition des immobilisations corporelles	-4 606	-1 863
Variation des immobilisations financières	-1	1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 203	53 151
Emissions / remboursements d'emprunts	-5 689	-41 897
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-5 689	-41 897
Réduction des Capitaux Propres		-5 046
Variation de trésorerie nette	-13 743	-36 206
Trésorerie nette d'ouverture	-33 153	3 053
Trésorerie nette de clôture	-46 896	-33 153
Variation de trésorerie nette	-13 743	-36 206



❑ REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe FENIE BROSSETTE sont établis conformément aux normes nationales prescrites par la Méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité (CNC) dans son avis No 5 du 26 mai 2005.

❑ MODALITES DE CONSOLIDATION

■ Méthode de comptabilisation

Le Groupe FENIE BROSSETTE contrôle de manière exclusive toutes les entités incluses dans son périmètre de consolidation. Par conséquent, ces entités sont consolidées par la méthode l'intégration globale.

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- “ Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
- “ Soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

■ Date de clôture

Toutes les entités du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre 2023.

■ Principaux retraitements

La consolidation est effectuée à partir des comptes individuels des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les principaux retraitements se déclinent comme suit :

» Elimination des opérations intragroupes :

Les opérations significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées du bilan et du compte de produits et charges consolidés.

» Impôts :

La charge d'impôt comprend l'impôt courant de l'exercice et l'impôt différé résultant des décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal et les retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs résultant des décalages temporaires, des retraitements de consolidation et des déficits fiscaux reportables, sont constatés eu égard la situation fiscale de chaque entité, lorsqu'il est probable que des bénéfices futurs seront disponibles pour absorber ces impôts différés actifs.

» Crédit-bail :

La société a pris l'option de retraiter les contrats de crédit-bail significatifs. Ce retraitement consiste à comptabiliser les immobilisations financées par crédit-bail au bilan en contrepartie d'une dette financière d'un montant équivalent.

Au niveau du compte de produits et charges, les redevances sont éliminées et des amortissements et des charges d'intérêts sont constatés.

Sur le 1er semestre 2022, le retraitement a été observé pour la période de janvier à mars 2022. Le dénouement de l'opération de lease-back réalisée initialement en avril 2022, s'est opérée par le compte de résultat pour solder définitivement les impacts se rapportant à cette opération.

□ METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principales méthodes et règles d'évaluation sont les suivantes :

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans (licences de logiciels).

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles sont amorties sur la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation.

Les principales durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Nature d'immobilisation	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation.

■ Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, au coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré - premier sorti (FIFO).

Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

■ Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée à l'apparition d'un risque de non-recouvrement.

Les transactions exprimées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture par la contrepartie du compte de résultat.

□ INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 est la suivante :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de Consolidation
FENIE BROSSETTE SA	100%	100%	Intégration globale
FENIE BROSSETTE Sénégal	100%	100%	Intégration globale
FENIE BROSSETTE Côte d'Ivoire	100%	100%	Intégration globale
FENIE BROSSETTE Mauritanie	100%	100%	Intégration globale

□ COMPARABILITE DES COMPTES

Les principes et méthodes de consolidation retenus pour l'année 2023 sont les mêmes que ceux retenus pour le même exercice de l'année précédente.

□ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

■ Actif immobilisé

» Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles par nature s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Terrains	17 700	17 700
Constructions	61 578	61 578
Installations techniques, matériel et outillage	106 527	105 468
Matériel de transport	11 387	10 277
Mobilier, matériel de bureau	44 061	43 756
Brut	241 253	238 779
Constructions	42 333	39 232
Installations techniques, matériel et outillage	88 532	85 403
Matériel de transport	10 272	10 150
Mobilier, matériel de bureau	42 342	41 786
Amortissements et provisions	183 480	176 571
Net	57 773	62 208

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

	(En milliers de DH)
Valeur nette au 31 Déc. 2022	62 208
Acquisitions de l'exercice 2023	4 585
Cessions de l'exercice	
Dotation aux amortissements et provisions de l'exercice 2023	-8 718
Reprises sur Amortissements exercice 2022	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-301
Valeur nette au 31 Déc. 2023	57 773

» Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent essentiellement des prêts et créances.

■ Actif circulant

» Stocks et en cours

Le détail des stocks et encours par nature s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Marchandises	183 113	235 029
Travaux en cours	3 342	403
Brut	186 455	235 432
Marchandises	- 26 133	- 26 215
Provisions	- 26 133	- 26 215
Net	160 322	209 217

» Autres débiteurs

Le détail des autres débiteurs par nature s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	12 864	9 845
Personnel	515	453
Etat	29 604	32 307
Autres débiteurs d'exploitation	3 339	7 431
Comptes de régularisation actif	9 428	9 412
Total	55 750	59 448

■ Capitaux propres

Variation des capitaux propres consolidés (et part du groupe)

(En milliers de DH)

Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022	124 608
Résultat consolidé de l'exercice 2023	7 222
Autres variations	
Capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2023	131 831

■ Dettes de financement

Le détail des dettes de financement par nature se présente comme suit :

	31 déc.	31 déc.
(en milliers de DH)	2023	2022
Autres dettes de financement	7 625	13 314
Dettes de crédit bail	-	-
Total	7 625	13 314

■ Provisions non courantes pour risques et charges

Les provisions non courantes couvrent les risques constitués par les filiales

	31 déc.	31 déc.
(en milliers de DH)	2023	2022
Autres provisions pour risques et charges	37 077	37 215
Total	37 077	37 215

■ Autres créiteurs

Le détail des autres créiteurs par nature s'analyse comme suit :

	31 déc.	31 déc.
(en milliers de DH)	2023	2022
Clients créiteurs, avances et acomptes	48 896	24 544
Personnel	4 729	4 127
Organismes sociaux	4 131	3 953
Etat	50 372	46 864
Comptes d'associés		
Autres créanciers	2 860	2 230
Comptes de régularisation passif	14 764	18 694
Total	125 751	100 412

■ Chiffre d'affaires

Le détail du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Ventes de marchandises en l'état	484 268	469 750
Ventes de biens et services produits	118 699	99 332
Total	602 967	569 082

■ Achats et autres charges externes

Le détail des achats et autres charges externes s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Achats revendus de marchandises	- 416 792	- 387 604
Achats consommés de matières et fournitures	- 69 536	- 72 833
Autres charges externes	- 53 117	- 40 156
Total	- 539 445	- 500 593

■ Résultat financier

Le détail du résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Gains de change	1 164	988
Reprises financières	4 328	2 364
Produits financiers	5 492	3 352
Charges d'intérêts	- 6 980	- 5 493
Dotations financières	- 3 632	- 3 132
Charges financières	- 10 612	- 8 625
Résultat financier	- 5 120	- 5 272

■ Résultat non courant

Le résultat non courant s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Plus-values sur cessions d'immobilisations	3 404	55 013
Autres produits non courants	5 939	192
Produits non courants	9 343	55 205
Autres charges non courantes	- 6 642	- 45 916
Dotations non courantes	- 5 706	- 589
Charges non courantes	- 12 348	- 46 505
Résultat non courant	- 3 005	8 700

■ Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat s'analyse comme suit :

(en milliers de DH)	31 déc.	31 déc.
	2023	2022
Impôt exigible	- 1 773	- 2 281
(Charges) / produits d'impôts différés	-	-
(Charges) / produits d'impôt consolidé	- 1 773	- 2 281

Le groupe n'a pas procédé à la comptabilisation des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés actifs sur les différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal et sur les retraitements de consolidation ont été limités à hauteur des impôts différés passifs pour les compenser.



III.4 Attestations des Commissaires aux comptes

Comptes Sociaux



Aux Actionnaires de la société
FENIE BROSSETTE S.A.
Route de Médiouna - RN9
Commune Sidi Hajjaj, Oued Hassar,
Douar Ouled Hadda

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **FENIE BROSSETTE S.A.** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **144.589.725,31 MAD** dont un bénéfice net de **11.739.351,71 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **FENIE BROSSETTE S.A** au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur ce qui suit :

- Suite à l'arrêt rendu en appel sur une affaire litigieuse en Côte d'Ivoire, dans laquelle FENIE BROSSETTE a été condamnée à payer un montant de 28 MMAD, une provision complémentaire, couvrant la totalité du risque, a été constatée durant l'exercice 2019.

Courant 2021, la Cour de cassation ivoirienne a rejeté le pourvoi formé par FENIE BROSSETTE et a rendu exécutoire le jugement prononcé par la Cour d'appel. Par ailleurs, les procédures en exequatur, lancées dans le cadre de l'exécution, sur le territoire marocain, du jugement prononcé par la justice ivoirienne ont été rejetées par la juridiction marocaine.

A la date de l'émission du présent rapport, l'affaire est toujours en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins



de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié

Les créances clients ayant une ancienneté de plus d'un an, présentent un risque de non-recouvrement et exposent la société FENIE BROSSETTE à une perte probable. Lesdites créances totalisent un montant de 162 923 KMAD et représentent 43% du total des créances clients au 31 décembre 2023.

La couverture du risque de perte sur les créances anciennes implique le recours à une méthode d'évaluation statistique et au jugement de la direction notamment en matière de (i) classification des clients en catégories homogènes, (ii) identification des créances présentant des indices de défaut indépendamment de leur classification et (iii) évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour dépréciation des créances clients s'élèvent à 96.879 KMAD sur un total de créances de 402.371 KMAD.

Les créances clients constituent un point clé de l'audit en raison, d'une part, de leur importance significative dans les états financiers et d'autre part, du caractère des hypothèses retenues pour la classification des clients et du niveau de jugement requis par la Direction/Management pour l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances à la clôture de l'exercice.

Réponse d'audit

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances à provisionner et le respect des méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :

- La vérification, par entretien avec la Direction, du caractère raisonnable des principales hypothèses et données sur lesquelles se fonde la classification et le provisionnement des créances clients ;
- L'analyse de l'antériorité des créances clients notamment à travers l'exploitation de la balance âgée ;
- Des tests substantifs de détails par échantillonnage des créances clients y compris celles à forte antériorité ;
- L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues ;
- Le recalcul de la provision constatée dans les comptes de FENIE BROSSETTE tenant compte des principes retenus par la Direction.

EVALUATION ET DEPRECIATION DES STOCKS

Risque identifié

Les stocks de marchandises, évalués au coût unitaire moyen pondéré (CMUP), totalisent un montant de 178.860 KMAD et représentent 30 % du total bilan au 31 décembre 2023.

La couverture du risque de dépréciation des stocks implique le recours au jugement de la direction principalement en matière de (i) classification des articles selon les catégories suivantes, et (ii) évaluation du montant de la provision à comptabiliser :

1. Les articles actifs, dont la rotation est normale, ne font l'objet d'aucune dépréciation ;
2. Les articles inactifs, dont l'antériorité est supérieure à un an, font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 80% ;
3. Les articles non conformes (statut « Q ») font l'objet d'une dépréciation totale.



Au 31 décembre 2023, les provisions pour dépréciation des stocks s'élèvent à 21.880 KMAD sur un total de stocks de marchandises de 178.860 KMAD, dont 21.043 KMAD de provisions constituées sur les articles inactifs et 837 KMAD sur les articles non conformes.

Les stocks de marchandises constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers et du niveau de jugement requis par la Direction pour la catégorisation de ces stocks et leur évaluation.

Réponse d'audit

Dans le cadre de nos travaux, nous avons d'une part, examiné la méthode de valorisation adoptée par la société et les principes d'identification des stocks de marchandises nécessitant la constatation d'une provision pour dépréciation et d'autre part, vérifié le respect des méthodes de dépréciation des stocks, en procédant à ce qui suit :

- Prendre connaissance des procédures de gestion des stocks mises en place par la société afin de s'assurer de leur degré de fiabilité ;
- Identifier et tester, sur la base d'un échantillon d'articles, les contrôles jugés pertinents pour la valorisation des stocks selon la méthode du CMUP ;
- Assister aux inventaires physiques annuels des stocks, rapprocher les quantités inventoriées et celles valorisées en comptabilité et identifier les articles pouvant donner lieu à dépréciation ;
- Exploiter l'historique des états de stocks de marchandises afin d'identifier les articles inactifs ou à rotation lente. Un rapprochement a été effectué afin de relever les éventuels articles inactifs non pris en compte dans la base retenue par le management sur l'exhaustivité des stocks de marchandises ;
- Vérifier, sur la base d'un échantillon d'articles antérieurement provisionnés à 80%, que leur valeur de réalisation est au moins supérieure à 20% de leur coût.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO, Audit Tax & Advisory S.A.



Moutai CHAOUKI
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé



III.4 Attestations des Commissaires aux comptes

Comptes Consolidés



Aux Actionnaires de la société
FENIE BROSSETTE S.A.
Route de Mediouna - RN9
Commune Sidi Hajjaj, Oued Hassar,
Douar Ouled Hadda

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société **FENIE BROSSETTE S.A.** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **131.832 KMAD** dont un bénéfice net consolidé de **7.222 KMAD**.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur ce qui suit :

- Suite à l'arrêt rendu en appel sur une affaire litigieuse en Côte d'Ivoire, dans laquelle FENIE BROSSETTE a été condamnée à payer un montant de 28 MMAD, une provision complémentaire, couvrant la totalité du risque, a été constatée durant l'exercice 2019.
Courant 2021, la Cour de cassation ivoirienne a rejeté le pourvoi formé par FENIE BROSSETTE et a rendu exécutoire le jugement prononcé par la Cour d'appel. Par ailleurs, les procédures en exequatur, lancées dans le cadre de l'exécution, sur le territoire marocain, du jugement prononcé par la justice ivoirienne ont été rejetées par la juridiction marocaine.
A la date de l'émission du présent rapport, l'affaire est toujours en cours.
- Comme mentionné dans la note 6.4 sur les passifs éventuels jointe au présent rapport, la société FENIE BROSSETTE COTE D'IVOIRE a reçu en date du 31 janvier 2024 un avis de vérification fiscale couvrant les exercices allant de 2021 à 2022 inclus.



A la date de l'émission du présent rapport, la procédure de vérification est toujours en cours.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié

Les créances clients ayant une ancienneté de plus d'un an, présentent un risque de non-recouvrement et exposent FENIE BROSSETTE à une perte probable. Lesdites créances totalisent un montant de 117.656 KMAD et représentent 34% du total des créances clients brutes consolidées au 31 décembre 2023.

La couverture du risque de perte sur les créances anciennes implique le recours à une méthode d'évaluation statistique et au jugement de la direction notamment en matière de (i) classification des clients en catégories homogènes, (ii) identification des créances présentant des indices de défaut indépendamment de leur classification et (iii) évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour dépréciation des créances clients s'élèvent à 77.780 KMAD sur un total de créances consolidées de 344.723 KMAD.

Les créances clients constituent un point clé de l'audit en raison, d'une part, de leur importance significative dans les états financiers consolidés et d'autre part, du caractère des hypothèses retenues pour la classification des clients et du niveau de jugement requis par la Direction/Management pour l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances à la clôture de l'exercice.

Réponse d'audit

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances à provisionner et le respect des méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :

- La vérification, par entretien avec la Direction, du caractère raisonnable des principales hypothèses et données sur lesquelles se fonde la classification et le provisionnement des créances clients ;
- L'analyse de l'antériorité des créances clients notamment à travers l'exploitation de la balance âgée ;
- Des tests substantifs de détails par échantillonnage des créances clients y compris celles à forte antériorité ;
- L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues ;
- Le recalcul de la provision constatée dans les comptes de FENIE BROSSETTE tenant compte des principes retenus par la Direction.



EVALUATION ET DEPRECIATION DES STOCKS

Risque identifié

Les stocks de marchandises, évalués au coût unitaire moyen pondéré (CMUP), totalisent un montant de 183.113 KMAD et représentent 34 % du total bilan consolidé au 31 décembre 2023.

La couverture du risque de dépréciation des stocks implique le recours au jugement de la direction principalement en matière de (i) classification des articles selon les catégories suivantes, et (ii) évaluation du montant de la provision à comptabiliser :

1. Les articles actifs, dont la rotation est normale, ne font l'objet d'aucune dépréciation ;
2. Les articles inactifs, dont l'antériorité est supérieure à un an, font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 80% pour FENIE BROSSETTE Maroc et d'une dépréciation totale pour les filiales FENIE BROSSETTE COTE D'IVOIRE et FENIE BROSSETTE MAURITANIE ;
3. Les articles non conformes (statut « Q ») font l'objet d'une dépréciation totale.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour dépréciation des stocks s'élèvent à 26.133 KMAD sur un total de stocks de marchandises de 183.113 KMAD.

Les stocks de marchandises constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés et du niveau de jugement requis par la Direction pour la catégorisation de ces stocks et leur évaluation.

Réponse d'audit

Dans le cadre de nos travaux, nous avons d'une part, examiné la méthode de valorisation adoptée par FENIE BROSSETTE et les principes d'identification des stocks de marchandises nécessitant la constatation d'une provision pour dépréciation et d'autre part, vérifié le respect des méthodes de dépréciation des stocks, en procédant à ce qui suit :

- Prendre connaissance des procédures de gestion des stocks mises en place par FENIE BROSSETTE afin de s'assurer de leur degré de fiabilité ;
- Identifier et tester, sur la base d'un échantillon d'articles, les contrôles jugés pertinents pour la valorisation des stocks selon la méthode adoptée par FENIE BROSSETTE ;
- Assister aux inventaires physiques annuels des stocks, rapprocher les quantités inventoriées et celles valorisées en comptabilité et identifier les articles pouvant donner lieu à dépréciation ;
- Exploiter l'historique des états de stocks de marchandises afin d'identifier les articles inactifs ou à rotation lente. Un rapprochement a été effectué afin de relever les éventuels articles inactifs non pris en compte dans la base retenue par le management sur l'exhaustivité des stocks de marchandises ;
- Vérifier, sur la base d'un échantillon d'articles antérieurement provisionnés à 80%, que leur valeur de réalisation est au moins supérieure à 20% de leur coût.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité



d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.



BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
22, rue Lashou - Casablanca 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 16
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
ICE : 001526004000091

Moutai CHAOUKI
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss El Glaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 15 00 - Fax : 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

III.5 Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes

FIDAROC & BDO

Le mandat du cabinet FIDAROC GRANT THORNTON arrivant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022, l'Assemblée Générale du 22 juin 2023 renouvelle le mandat du Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Depuis février 2022, KPMG change de dénomination sociale et d'affiliation mondiale et devient BDO Audit Tax Advisory SA. Le mandat du cabinet KPMG en qualité de commissaire aux comptes avait été acté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2021 pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

<i>En MAD</i>	FIDAROC			BDO		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes	150 000	150 000	150 000	170 000	170 000	170 000
Autres diligences et prestations liées directement à la mission du commissaire aux	16 000	18 400	12 500	19 300	18 500	11 171
Autres prestations rendues relatives à la déclaration des délais de paiement	40 000			40 000		



IV. Synthèse du Rapport ESG



□ Synthèse du rapport ESG

57

La politique RSE de Fenie Brossette s'articule autour des 4 axes suivants :

- Axe Environnemental
- Axe Capital Humain
- Axe Social
- Axe Economique

■ Engagements de l'axe environnemental :

- “ Respect des exigences légales et réglementaires concernant l'environnement,
- “ Prévenir et minimiser les nuisances environnementales provoquées au quotidien,
- “ Réduire les déchets générés par nos activités,
- “ Eviter le gaspillage des ressources naturelles et énergétiques.

» Synthèse des réalisations :

- “ 1,29% de déchets par rapport au tonnage fabriqué en 2023 contre 1,45% en 2022.
- “ 5% d'augmentation de la consommation de carburant entre 2022 et 2023.
- “ 26% d'augmentation de consommation de papier entre 2022 et 2023.
- “ 14% de réduction de la consommation d'électricité et eau des bâtiments entre 2022 et 2023.

■ Engagements de l'axe capital humain :

- “ Doter l'entreprise des ressources présentant les compétences et les motivations permettant d'assurer son bon fonctionnement actuel et futur
- “ Dispenser des formations, des programmes d'accompagnement et de développement qui permettent à chacun d'enrichir et de développer son employabilité.
- “ Améliorer l'environnement de travail de nos collaborateurs

» Synthèse des réalisations :

- “ 0 jour de grève en 2023 et en 2022
- “ 1 mobilité interne réalisée en 2023
- “ 0,31% taux d'absentéisme en 2023 contre 0,53% taux d'absentéisme en 2022
- “ 112 jours de formation et 76 sessions de formation ont été réalisées en 2023 contre 65 jours de formation et 32 sessions de formation réalisées en 2022.



■ Engagements de l'axe social :

- “ Améliorer la santé et la sécurité de chacun sur son lieu de travail
- “ Maîtriser le management de la santé et de la sécurité et garantir leur conformité réglementaire

» Synthèse des réalisations :

- “ 0,18 taux de gravité en 2023 contre 0,85 en 2022
- “ 126 visites médicales réalisées en 2023 contre 158 visites médicales réalisées en 2022
- “ 5,72 taux de fréquence en 2023 contre 14,4 en 2022

■ Engagements de l'axe économique :

- “ Améliorer en permanence la satisfaction de nos clients et fournir des produits et services conformes
- “ Ethique et charte de déontologie
- “ Partenariat fournisseurs

» Synthèse des réalisations :

- “ Suivi des indicateurs relatifs au certificat ISO 9001 V 2015
- “ Obtention du prix de SAFETY AWARD délivré en décembre 2023 par le Groupe TAQA récompensant les efforts faits par Fenie Brossette



V. Liste des communiqués de presse 2023



□ COMMUNIQUE DES RESULTATS

Toutes les publications qui concernent « COMMUNIQUE DES RESULTATS » sont regroupées dans le lien ci-après :

<https://www.feniebrossette.ma/communiques-des-resultats/>

Ci-joints les liens par rapport à chaque publication

■ Rapport financier annuel 2023

<https://www.feniebrossette.ma/communiques-des-resultats/>

■ Indicateurs d'activité 4ème trimestre 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2024/03/FB-Indicateurs-dactivite%CC%81-4-e%CC%81me-trimestre-2023-BC-1.pdf>

■ Indicateurs d'activité 3ème trimestre 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/11/Indicateurs-dactivite%CC%81-3e%CC%81me-trimestre-2023.pdf>

■ Rapport Financier S1 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/09/RAPPORT-FINANCIER-S1-2023.pdf>

■ Indicateurs d'activité du 2ème trimestre et du 1er semestre 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/09/Indicateurs-dactivite-du-2eme-trimestre-et-1er-semester-2023.pdf>

■ Indicateurs d'activité 1er trimestre 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/06/COMMUNICATION-FINANCIERE-Indicateurs-activite%CC%81-1er-trimestre-2023.pdf>



□ ETATS FINANCIERS

Toutes les publications qui concernent « ETATS FINANCIERS » sont regroupées dans le lien ci-après :

<https://www.feniebrossette.ma/etats-financiers/>

■ ETATS FINANCIERS AU 31.12.2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/12/2023-ETATS-FINANCIERS-AU-30.12.2023.pdf>

■ ETATS FINANCIERS AU 30-06-2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/09/2023-ETATS-FINANCIERS-AU-30.06.2023.pdf>



□ CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

Toutes les publications qui concernent « CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE » sont regroupées dans le lien ci-après :

<https://www.feniebrossette.ma/convocation-assemblee-generale/>

■ RESULTATS DES VOTES AGO DU 22 JUIN 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/09/RESULTAT-DES-VOTES-AGO-DU-22-JUIN-2023.pdf>

■ FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE AGO DU 22 JUIN 2023

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/05/POUVOIR-FENIE-BROSSETTE-AGO-et-AGE-JUIN-2023-EXERCICE-2022.pdf>

■ AVIS DE CONVOCATION AGO

<https://www.feniebrossette.ma/wp-content/uploads/2023/05/IMP.-CONVOCATION-AGO-22-JUIN-2023-AVIS-RECTIFICATIF.pdf>